

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 29 janvier 2015

L'an deux mil quinze, 29 janvier, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 janvier 2015, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 13 votants : 17

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Jeannine GIRES, Yves MAURICE, Elisabeth PARADIS, Murielle VALLON, Josiane MALLERY, Marie-Pierre LAURIER, Serge PRAT, Damien PRIOL, Isabelle SAVIOT, Renauld LEBACQ, Laurent CHALAVON, Wilfried JAILLET,

Absents : Elsa VIDON, Camille PARMENTIER,

Excusés : Dominique VOSSIER, Michelle LAYES-CADET, Moussa GBANE, William NURIT

Secrétaire : Murielle VALLON

SEANCE OUVERTE A 20 h 35

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 24/11/2014 ainsi que celui du 15/12/2014.

1 DEMANDE DE SUBVENTION AIRE DE LOISIRS – DETR 2015

Le Maire rappelle qu'il avait été décidé la création d'une aire de jeux sur le terrain acquis à M. Naceur. Il rappelle également qu'une demande de subvention a été faite au département au titre de la DCP qui a été accordée.

La création de cette aire de jeux peut être subventionnée par la préfecture au titre de la DETR 2015 à un taux de 25%.

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention en préfecture à cet effet, le coût prévisionnel de la dépense étant de 80 000 € HT, les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De demander une subvention à la Préfecture au titre de la DETR 2015 pour un montant de travaux de 80 000 € HT

2 DEMANDE DE SUBVENTION MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX – DETR 2015

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 16 octobre 2014, le conseil municipal l'a autorisé à procéder aux travaux de mise aux normes électriques des bâtiments publics, et à demander l'attribution d'une subvention du département au titre de la DCP 2014 au taux de 35%.

La commune peut également prétendre pour ces travaux à une subvention de la préfecture au titre de la DETR 2015 au taux de 25 %.

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention en préfecture à cet effet, le coût prévisionnel de la dépense étant de 12 281 euros HT, les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De demander une subvention au à la Préfecture au titre de la DETR 2015 pour un montant de travaux de 12 281 € HT.

3 MISE EN PLACE D'UN CONTAINER A VETEMENTS

Le Maire rappelle qu'en septembre l'Association de la Croix Rouge avait contacté la municipalité pour l'autoriser à placer un conteneur pour la récupération de vêtements par apport volontaire.

Le 18/09/14, le bureau des adjoints avait donné son accord en spécifiant le lieu de la zone des Boudras, un autre container ayant été mis en place par l'association des Paralysés de France au niveau de la salle des fêtes.

La Croix Rouge a placé le container mais avait omis de nous faire signer la convention gérant son utilisation avec la municipalité. Lecture de la convention.

Le maire demande au conseil de régulariser cette situation en l'autorisant à signer cette convention.

Mme Paradis demande qui gèrera la collecte.

Le Maire précise que l'association gèrera la collecte et que la commune met simplement le terrain à leur disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ❖ d'approuver la signature de ladite convention

4 RENOUELEMENT CONTRAT ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2015

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 28 novembre 2014 pour attribuer les travaux d'entretien de l'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2015. 5 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu, l'entreprise INEO a été la mieux disante pour un montant de 5 386.07 € HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de retenir la proposition de l'entreprise INEO pour un montant de 5 386.07 € HT
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec l'entreprise INEO pour assurer l'entretien de l'éclairage public en 2015
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 RENFORCEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE AU POSTE LES CHATONS

Le Maire rappelle qu'à la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification : renforcement du réseau BT à partir du poste Les Chatons
Dépense prévisionnelle HT 36 265.10 €

Plan de financement prévisionnel :

Financement du SDED	36 265.10 €
Participation communale	0.00 €

M. Maurice précise qu'il lui semble que ce poste s'appelle les chatans.

Le Maire répond que la chose va être vérifiée.

M. Maurice tient à signaler qu'il serait bon de changer les réseaux en fils nus.

Le Maire répond qu'il va en parler au SDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ❖ d'approuver le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre SDED et EDF.
- ❖ D'approuver le financement ci-dessus détaillé.
- ❖ De donner pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

6 ADRESSAGE – PLAQUES NUMEROTEES

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait procédé avec la délibération du 11 avril 2011 à une désignation des voies et une numérotation de chaque habitation de la commune afin de normaliser les adresses dans le cadre d'une charte avec la Poste. Par souci d'économie, la commune avait assumée seule la réalisation de ce projet. Le coût approximatif de cette opération s'était élevé à 15 000€, coût concernant essentiellement l'achat des matériels (mâts, plaques et numéros).

Depuis l'automne 2013, les habitants de la commune bénéficient donc d'une adresse conforme à la législation.

Afin de poursuivre ce projet avec une certaine harmonie au niveau des couleurs et des formes, le maire propose d'arrêter un principe à savoir le financement par la commune des numéros pour les nouvelles habitations ainsi que des plaques des nouvelles rues ou du renouvellement de certaine en cas de vol ou de dégradation.

M. Lebacq précise que VEOLIA refuse de prendre en compte les nouvelles adresses.

M. Chalavon dit qu'il en parlera en réunion du syndicat des eaux qui aura lieu prochainement.

M. Prat précise qu'il y a également des problèmes de GPS.

Mme Paradis précise que pour les transporteurs cela pose de gros problèmes.

Le Maire s'interroge sur la légalité de transmettre ces informations à une entreprise privée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- ❖ d'approuver le financement par la commune des numéros des nouvelles habitations ainsi que des plaques des nouvelles rues ou du remplacement des plaques dégradées.

7 CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Le Maire explique que suite à une demande du personnel de ne plus ouvrir au public le secrétariat le samedi matin, il a été proposé de nouveaux horaires d'ouverture, élargis et réguliers comme suit.

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

Et le vendredi après-midi de 13h30 à 18h30

L'ouverture prolongée du secrétariat du vendredi compensant celle du samedi supprimée.

M. Chalavon pense que 18h30 le vendredi c'est un peu tôt pour les personnes travaillant sur valence. Il pense que 19h serait plus adapté.

Mme Laurier précise qu'il avait été évoqué des permanences pour les élus le samedi matin est-ce toujours d'actualité ?

Le Maire précise que les élus évoqueront ensemble les permanences dans un second temps.

Il affirme que de plus en plus de documents sont dématérialisés ce qui diminue la fréquentation et que l'amplitude horaire est déjà large, et qu'il lui semble que 18h30 est un bon compromis.

M. Chalavon précise qu'il est d'accord pour la fermeture du secrétariat le samedi matin mais que l'amplitude du vendredi lui semble juste. Il demande également pourquoi le secrétariat est ouvert uniquement les matins et le vendredi après-midi il souhaiterait une autre après-midi.

Le Maire précise que les horaires fixes comme tous les matins sont plus simples à mémoriser pour les usagers.

M. Prat précise que les gens se plaignent souvent de ne pas réussir à se souvenir des horaires de la mairie car ils sont trop divers, et que la régularité c'est important. Il précise également qu'il faut définir une date de mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, DECIDE :

❖ d'approuver les nouveaux horaires d'ouverture à compter du 1^{er} mars 2015.

8 CONGES EXCEPTIONNELS

Le Maire explique que l'article 59 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit l'octroi d'autorisations d'absences pour les agents territoriaux. Il précise que la loi ne fixe pas les modalités d'attribution concernant les autorisations liées à des événements familiaux et que celles-ci doivent être déterminées localement par délibération.

Le Maire propose, à compter du 01/02/2015 de retenir les autorisations d'absences telles que présentées dans le tableau ci-joint :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

❖ d'approuver les autorisations d'absence telles que présentées dans le tableau ci-joint.

9 QUESTIONS DIVERSES

- Mme Paradis souhaite évoquer le problème de sécurité de la sortie du parking du tabac.
Le Maire dit qu'en effet c'est une sortie dangereuse.

SEANCE LEVEE A 21h30

La Secrétaire,
Murielle VALLON

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI